LES CINQUANTE ANS DE LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON : OÙ ALLONS-NOUS MAINTENANT ?

JEAN-PIERRE CORBEIL[1] est directeur adjoint à la Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef de la section de la statistique linguistique à Statistique Canada. Après avoir obtenu un B.A. et un M.A. de l'Université McGill, il a obtenu un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal. Il œuvre dans le domaine des statistiques linguistiques et étudie la situation linguistique au pays depuis une quinzaine d'années. Au cours de sa carrière à Statistique Canada, il a publié plusieurs ouvrages sur la situation linguistique canadienne et a donné de nombreuses conférences sur le sujet dans plusieurs régions du pays. Outre la démolinguistique, ses champs d'intérêt touchent notamment l'immigration, les rapports intergroupes, la dualité linguistique canadienne, le multilinguisme et l'éducation.

RÉSUMÉ

L'objectif de ce court article est de montrer, à partir des statistiques officielles disponibles, que la transformation et l'évolution du cadre législatif canadien en matière de langues officielles au cours du dernier demi-siècle a été concomitante d'une réduction significative des inégalités sociales et économiques entre francophones et anglophones, mais, en contrepartie, d'une évolution démographique de la population canadienne telle que certains enjeux et défis, en particulier à l'égard de la langue française, pointent désormais à l'horizon en ce 50e anniversaire de la Commission.

Depuis la mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton) en 1963 par le gouvernement de Lester B. Pearson, le Canada s'est profondément transformé, notamment sur le plan démographique, social, culturel, législatif et politique.

Lorsque le Comité du Conseil privé fait ses recommandations sur le mandat de la Commission en juillet 1963, c'est le principe de *l'égalité entre les deux peuples* qui ont fondé la Confédération canadienne[2] qui sous-tend toute l'entreprise d'examen de l'état du bilinguisme et du biculturalisme au Canada. C'est donc aux Commissaires de déterminer dans quelle mesure cette égalité existe.

Le mandat de la Commission n'établit pas l'enjeu seulement en termes d'égalité des « deux peuples », mais bien « de leurs langues et de leurs cultures respectives, donc celle de tous ceux qui parlent ces langues et participent à ces cultures, quelle que soit leur origine »[3]. De plus, ce principe d'égalité ne signifie pas une égalité absolue des membres des deux groupes, mais bien d'une « égalité des chances réelles en vertu de laquelle le fait de parler anglais ou français n'est source, pour l'individu, ni d'avantages ni de désavantages dans sa recherche d'un accès aux institutions qui enveloppent la vie individuelle et collective »[4] et ce, tant la vie sociale, culturelle, économique que politique.

Au moment de mettre sur pied la Commission, il existe un mécontentement chez les francophones du pays au sujet du maintien de la vitalité de leur langue et de leur culture. Les travaux de la Commission ont en effet constaté que, de façon marquée et constante, les francophones se trouvaient dans une position beaucoup plus désavantageuse que les anglophones quant au revenu moyen, au niveau de scolarité, dans les échelles d'occupation et la propriété d'industries[5].

Une part du mandat de la Commission Laurendeau-Dunton portait sur la recherche d'un ensemble de moyens grâce auquel l'égalité entre francophones et anglophones pourrait être réalisable. À ce titre, l'une des répercussions majeures de la Commission fut sans conteste la création puis l'adoption par le gouvernement fédéral en juillet 1969 de la Loi sur les langues officielles, première loi à caractère proprement linguistique adoptée par le Parlement fédéral. Cette dernière conférait à l'anglais et au français le statut de « langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada » (art. 2), ainsi qu'« un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ».

L'objectif de ce court article est de montrer, à partir des statistiques officielles disponibles, que la transformation et l'évolution du cadre législatif canadien en matière de langues officielles au cours du dernier demi-siècle a été concomitante d'une réduction significative des inégalités sociales et économiques entre francophones et anglophones, et, en contrepartie, d'une évolution démographique de la population canadienne telle que certains enjeux et défis, en particulier à l'égard de la langue française, pointent désormais à l'horizon en ce 50e anniversaire de la Commission.

QUELQUES-UNS DES JALONS DE LA LÉGISLATION LINGUISTIQUE AU CANADA

Depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, le cadre législatif canadien en matière de langues officielles a beaucoup évolué. Aux fins de concision, nous nous contenterons de présenter brièvement ici quelques-uns des principaux jalons de cette évolution.

À la suite de l'adoption de la loi de 1969, le Canada s'est doté en 1971 d'une politique officielle sur le multiculturalisme, une politique qui faisait écho aux recommandations du Livre IV de la Commission Laurendeau-Dunton, lesquelles traitent de la contribution des groupes ethniques à l'enrichissement de la culture canadienne[6].

Au niveau provincial, alors que le Nouveau-Brunswick fait du français et de l'anglais les deux langues officielles en 1969, le Québec, par l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, fera du français la seule langue officielle de la province, changement qui aura des répercussions importantes notamment en matière de langue d'enseignement et de langue de travail. Il faudra attendre 1986 pour que l'Ontario se dote d'une *Loi sur les services en français*, laquelle garantit au public le droit de recevoir des services en français de la part des ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario situés dans 25 régions désignées.

En 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* vient enchâsser les droits linguistiques dans la Constitution canadienne. Les articles 16 à 22 portent sur les langues officielles du Canada, l'article 23 portant spécifiquement sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité de langue officielle[7]. En 1982, la notion de multiculturalisme est également enchâssée dans la *Charte*, dans la mesure où l'article 27 dispose que « toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens ».

On notera par ailleurs qu'au cours des années 1970 et 1980 en particulier, les programmes d'enseignement du français langue seconde dans plusieurs provinces à l'extérieur du Québec et ceux visant la promotion du bilinguisme ont connu une croissance importante. Par exemple, alors que l'on comptait au Canada 260 écoles offrant un programme d'immersion en français au cours de l'année scolaire 1976-77, ce nombre avait atteint 1 800 durant l'année 1991-92.

Afin de tenir compte de la nouvelle Constitution du pays, la Loi de 1969 est révisée en 1988, ce qui a pour effet « d'élargir le fondement législatif des politiques et des programmes linguistiques adoptés par le gouvernement fédéral »[8]. Parmi les changements majeurs qu'entraîne la refonte de la Loi de 1969, notons particulièrement, dans la Loi de 1988, les parties IV, V, VI et VII, lesquels portent respectivement sur les communications avec le public et la prestation des services, la langue de travail dans les institutions fédérales, la pleine participation (chances égales d'emploi et d'avancement) des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise dans

les institutions fédérales, et finalement la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. La partie VII de la Loi de 1988 sera amendée en 2005, obligeant par le fait même les ministères et agences du gouvernement fédéral à prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des minorités de langue officielle au pays.

Rappelons qu'en 2003, le gouvernement fédéral adopte un plan d'action national quinquennal sur les langues officielles (2003-2008). Suivront la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* (2008-2013) ainsi que la *Feuille de route pour les langues officielles* (2013-2018).

FORTE DIMINUTION DES INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'évolution du cadre législatif, des programmes et des politiques en matière de langue officielle a été concomitante d'une diminution progressive et marquée des inégalités socio-économiques entre francophones et anglophones au pays.

En matière de scolarisation, les données du recensement de 1971 révélaient que 44 % des Canadiens de langue maternelle française de 15 ans ou plus avaient terminé moins d'une 9e année de scolarité comparativement à 23 % de ceux de langue maternelle anglaise. En 2011[9], cet écart s'était considérablement réduit de sorte que 25,7 % de la population de langue maternelle anglaise avait un diplôme d'études secondaires comme plus haut niveau de scolarité comparativement à 20,3 % de ceux de langue maternelle française. De même, 22 % des premiers détenaient un diplôme ou grade universitaire égal ou supérieur au baccalauréat comparativement à 18,6 % des seconds. L'écart qui subsiste encore aujourd'hui est en partie attribuable au fait que les personnes âgées de langue française sont beaucoup moins susceptibles de détenir un diplôme ou un grade que celles de langue angaise.

En matière de revenu, les écarts importants qui existaient entre francophones et anglophones ont également considérablement diminué, voire disparu. Par exemple, alors qu'en 1970, le revenu moyen des Québécois de langue maternelle française était (en dollars constants de 2005) inférieur de 7 250 dollars à celui des Québécois de langue anglaise, il était inférieur de 4 000 dollars 35 ans plus tard. La réduction de l'écart est beaucoup plus importante pour ce qui est du revenu médian puisqu'en 2005 celui des personnes de langue maternelle française était légèrement supérieur à celui des personnes de langue anglaise. En Ontario et dans plusieurs provinces à l'extérieur du Québec, le recensement de 2006 révélait que le revenu médian des francophones âgés de 25 à 44 ans était souvent supérieur à celui de leurs homologues anglophones.[10]

L'une des caractéristiques marquantes de l'évolution de la place occupée par les francophones sur le marché du travail est sans conteste le fait que durant les années 1960 et 1970 ils étaient sous-représentés dans plusieurs secteurs d'emploi et cantonnés dans des secteurs moins rémunérés. Ainsi, ils étaient beaucoup moins susceptibles que les anglophones d'occuper des emplois dans les professions de la gestion, des affaires, de la finance et de l'administration. De même, ils étaient sous-représentés dans les professions des sciences naturelles et appliquées, etc. Aujourd'hui, cet écart s'est considérablement atténué, à tel point que, en général, la distribution par secteur industriel est à peu près similaire.

La Commission Laurendeau-Dunton et la *Loi sur les langues officielles* de 1988 ont sans doute favorisé une représentation importante des francophones au sein de la fonction publique, notamment fédérale. Ainsi, alors qu'en 1971 les personnes de langue maternelle française représentaient 26,9 % de la population canadienne, ils composaient 23,8 % de la fonction publique fédérale. En 2011, alors que leur poids démographique était désormais de 21,7 %, ils composaient 27 % de la main-d'œuvre de la fonction publique. À l'extérieur du Québec, ils représentaient 6 % de la population en 1971, mais 9 % des employés de la fonction publique. Trente-cinq ans plus tard, leur poids démographique était de 4,0 %, mais ils formaient 11,5 % des employés de la fonction publique fédérale.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE (1961-2011)

La réduction des inégalités entre francophones et anglophones au Canada au fil des décennies a été concomitante de changements importants dans la démographie du pays. Si le principe de *l'égalité entre les deux peuples* qui sous-tendaient les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton s'est traduit par une égalité en droit dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada, les forces démographiques à l'œuvre depuis cinquante ans ont entraîné de nouveaux défis.

Nombre de recherches ont montré depuis près d'un demi-siècle que l'utilisation et la transmission des langues sont étroitement liées au poids démographique et au statut de ces langues sur un territoire donné. Par conséquent, la démographie des groupes linguistiques est un facteur qui se révèle déterminant pour le futur de la langue française au pays.

Lors de ses travaux, la Commission a mis en lumière le caractère déterminant du « nombre » ou de la proportion que représentent les francophones au sein de leur province, de leur communauté[11]. En 1961, le Québec est composé à 81,2 % d'une population de langue maternelle française, à 13,3 % d'une population de langue anglaise et à 5,6 % des personnes de langue autre. En comparaison, dans l'ensemble des autres provinces canadiennes, le français est la langue maternelle de 6,6 % de la population, l'anglais celle de 76,8 % de la population alors que le poids démographique des autres langues est de 16,7 %. Notons du reste que l'importance accordée aux revendications du Québec dans les travaux de la Commission tient non seulement au fait qu'elle est la seule des dix provinces canadiennes où les francophones sont majoritaires, mais également que le poids démographique du Québec au sein de la fédération est de près de 28,8 %.

Lors du Recensement de 2011, le poids du Québec au sein de la fédération était désormais de 23,6 % et celui de l'Ontario, passait de 34,2 % à 38,4 %, notamment en raison de la part croissance de l'immigration internationale dans cette province. De même, la part combinée de l'Alberta et de la Colombie-Britannique au sein de la fédération était de 16,2 % en 1961. Elle atteignait 24 % en 2011.

Au Québec, bien que le poids démographique du français comme langue maternelle et comme principale langue d'usage au foyer ait oscillé de 81 % à 83 % entre 1971 et 2001, il a connu un recul au cours de la décennie suivante, principalement en raison de l'immigration internationale composée majoritairement de personnes de langue maternelle autre que française ou anglaise. Parce que les critères de sélection du Québec en matière d'immigration tendent à favoriser les immigrants ayant une connaissance du français, la proportion d'immigrants pouvant parler cette langue à leur arrivée au Québec est passée de moins de 30 % en 1980 à environ 63 % en 2011. En 2011, 94,4 % de la population québécoise déclarait pouvoir soutenir une conversation en français. En 1961, cette proportion était de 87,4 %.

À l'extérieur du Québec, le poids de la langue maternelle française est passé de 6,6 % en 1961 à environ 4 % en 2011. Quant à l'utilisation principale du français à la maison, elle était déclarée par 4,3 % de la population en 1971[12] comparativement à 2,4 % en 2011. En ce qui a trait à la connaissance du français, le recensement de 1961 révélait que 8,7 % de la population dans les provinces à l'extérieur du Québec pouvait soutenir une conversation dans cette langue, comparativement à 10,2 % cinquante ans plus tard.

Si, durant les années 1950 et 1960, le taux de natalité plus élevé des francophones permettait le maintien relatif du poids démographique de ce groupe linguistique au pays, plusieurs facteurs sont venus changer la donne au fil des décennies suivantes. À l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick, la baisse de la fécondité couplée à une transmission incomplète de la langue française des parents aux enfants a entraîné une hausse importante de l'âge moyen de la population francophone. La hausse des mariages exogames et de l'utilisation prédominante de l'anglais au foyer s'est également traduite par une baisse de la transmission du français aux enfants.

Mais le facteur qui aura marqué et continuera à marquer le plus profondément la structure démographique de la population canadienne est celui de l'immigration internationale. En moyenne, au cours des 20 dernières années, environ 235 000 nouveaux immigrants sont venus s'établir au Canada chaque année, dont plus de 80 % n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. Aujourd'hui, sur les 250 000 immigrants que reçoit annuellement le Canada, environ 200 000 s'établissent hors du Québec et une très faible proportion d'entre eux a une connaissance du français. En moyenne, entre 2001 et 2011, 4,4 % des nouveaux arrivants au Canada à l'extérieur du Québec pouvaient parler cette langue et à peine 2 % avaient le français comme première langue officielle parlée.

Alors que le poids démographique du Québec au sein du Canada était de 23,6 % en 2011, 19,2 % des immigrants arrivés au Canada entre 2006 et 2011 habitaient le Québec en 2006.[13] Qui plus est, 15,2 % des immigrants arrivés au Canada au cours de cette période avaient le français comme première langue officielle parlée (PLOP), soit un poids nettement inférieur au poids démographique de la population canadienne dont le français est la PLOP

(23,2 %). Finalement, mentionnons qu'entre 2001 et 2011, les deux tiers de la croissance de la population canadienne étaient attribuables à l'immigration internationale. Selon les projections démographiques basées sur les données du recensement de 2006, cette proportion aura atteint 90 % dans trente ans.

CONCLUSION

Au cours des cinquante dernières années, il est indéniable que les inégalités entre francophones et anglophones constatées par les membres de la Commission Laurendeau-Dunton ont considérablement diminué, voire, dans certains cas, disparu. Au fil des ans, grâce au cadre législatif canadien en matière de langues officielles, les minorités de langue officielle ont acquis des droits souvent au prix de chaudes luttes et de revendications. En dépit de ces droits acquis, les tendances démographiques lourdes qui ont fait leur œuvre depuis un demi-siècle, en particulier en raison du rôle de l'immigration internationale comme principal moteur de croissance de la population et la très forte propension de ces immigrants à adopter l'anglais, comme langue d'usage public, voire privé, des défis importants se présentent à l'horizon. L'un de ceux-là est fort probablement celui de la reconnaissance et de la coexistence des deux langues officielles du pays dans un contexte de diversité linguistique et culturelle croissante. Si le principe d'égalité entre les deux langues et les deux grandes cultures sous-tendait les travaux de la Commission, en 2013 le déséquilibre démographique qui semble peu à peu vouloir s'accentuer entre les locuteurs du français et les locuteurs de l'anglais dans l'ensemble du pays n'est pas près de mettre fin aux débats et aux préoccupations sur l'avenir de la langue française au pays.

NOTES

1 Les analyses présentées dans cet article sont la responsabilité de l'auteur et non de Statistique Canada.

2 Compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du pays.

3 Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre 1, Ottawa, 1967, p. xxix.

4 Ibid, p. xxxii.

5 Voir « Les groupes linguistiques au Canada : 30 ans de scolarisation », Jean-Pierre Corbeil, Tendances sociales canadiennes, nº 11-008 au catalogue, Hiver 2003.

6 Voir le document « Le multiculturalisme canadien », mars 2006, Michael Dewing et Marc Leman, Services d'information et de recherches parlementaires, Bibliothèque du Parlement pour plus d'information sur le sujet.

7 Dans plusieurs provinces, il faudra attendre la fin des années 1980 et le début des années 1990 pour que le droit des francophones à la gestion exclusive de leurs propres institutions scolaires soit reconnu.

8 Marie-Ève Hudon, Justice Canada, « *La Loi sur les langues officielles* : Comprendre ses principes et son régime d'application », Document interne, 2009. Notons que la *Loi sur le multiculturalisme* entre également en vigueur le 21 juillet 1988, avec son adoption par le Parlement une semaine avant l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, le 28 juillet 1988.

9 À partir du recensement de 2006, Statistique Canada ne recueille plus d'information sur le nombre d'années de scolarité, mais plutôt sur le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu.

10 Au moment de rédiger cet article les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 sur le revenu n'avaient pas encore été rendues publiques.

11 Au moment de la Commission, la population canadienne était composée de 43,8 % de personnes d'origine ethnique britannique, de 30,4 % de personnes d'origine française et de 25,8 % de personnes d'autres origines ethniques. Notons qu'une grande partie des études effectuées par la Commission sont fondées sur les données statistiques officielles sur l'origine ethnique tirées du Recensement de la population de 1961.

12 Une question sur la langue parlée le plus souvent à la maison a été posée pour la première fois dans le recensement canadien, principalement à la suite d'une recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton.

13 Parce que le Québec a historiquement accueilli moins d'immigrants que son poids démographique au sein de la fédération canadienne, notons que des 6 775 770 immigrants dénombrés au Canada en 2011, 974 895, soit 14,4 %, résidaient au Québec.